

Montréal, le 9 avril 2021

Par dépôt électronique (SDÉ)

Me Hélène Sicard
Avocate
5175 de la Concorde
Vaudreuil-Dorion (Québec) J7V 0G1

**Objet : Énergir – Demande concernant la mise en place de mesures relatives
à l'achat et la vente de gaz naturel renouvelable
Dossier de la Régie : R-4008-2017**

Maître Sicard,

La Régie de l'énergie (la Régie) a bien reçu votre correspondance du 12 avril 2021 requérant un délai additionnel pour le dépôt de la preuve de l'ACEFQ dans le cadre du dossier susmentionné.

Compte-tenu des motifs invoqués, la Régie accorde à l'ACEFQ le délai demandé et attendra donc le dépôt de sa preuve au plus tard **le 13 avril 2021 à 16h**.

Veuillez agréer, Maître Sicard, l'expression de nos sentiments distingués.

(S) Natalia Lis

Natalia Lis pour
Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

NL/nl